

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUÇON
Commune
LA PETITE MARCHE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU LUNDI 1er MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi premier mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Imbert Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Absent excusé : DUCHIER Laurent

Présents : AUCOUTURIER Marie-Ange, DEVEAUX Olivier, IMBERT Didier, LAMERRE Hervé, LAROCHE Patrick, LESCURAT Jérémy, MOLINA Pierre, NORRE Bernadette, RODRIGUES-DO CARMO Eric, TRIPIER Roger

Secrétaire de seance : LAMERRE Hervé

Date de convocation : 19 février 2021

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

- ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

Actuellement la semaine scolaire comprends 4 jours (lundi / mardi / jeudi / vendredi) avec une pause méridienne d' une heure par jour , de 12h00 à 13h00.

Adoption à l'unanimité par le Conseil Municipal du renouvellement des mêmes rythmes scolaires.

- CADRE D'EMPLOI POUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'heures supplémentaires à tous les postes aussi bien administratifs qu'adjoints techniques.

- CONVENTION POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DE SAINT PARDOUX :

Le maître d'ouvrage désigné pour les travaux de reconstruction du pont de St Pardoux est la Mairie de Saint-Marcel en Marcillat.

Sous réserve que ces travaux de réfection soient bien subventionnés à hauteur de 90%, chacune des communes, LA PETITE MARCHE et SAINT MARCEL EN MARCILLAT, devra participer financièrement à hauteur de 6915 euros.

En attendant le vote du budget de la Mairie de LA PETITE MARCHE qui permettra de savoir si oui ou non elle pourra participer à la reconstruction du pont (il en est de même pour la Mairie de SAINT MARCEL EN MARCILLAT), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention que la Mairie de LA PETITE MARCHE a signé avec la Mairie de SAINT MARCEL EN MARCILLAT et vote également à l'unanimité le projet de financement de ces travaux.

Les prochains travaux du pont de Saint Pardoux ont été l'occasion pour la Mairie de LA PETITE MARCHE de faire un point sur les différents prêts déjà contractés par la commune.

Tous les prêts énumérés ci-après ont été acquis lors des précédentes mandatures, sous la présidence de Monsieur Gérard Renoux ou Madame Danielle Turcat, anciens Maires de LA PETITE MARCHE et des Conseils Municipaux de l'époque.

Donc, actuellement, la commune de LA PETITE MARCHE rembourse 4 prêts :

* Un prêt de 30.000 euros, souscrit en 2016 pour différents travaux dans la commune. Prêt qui se termine le 30 octobre 2025 et que la Mairie rembourse à hauteur de 3322,35 euros/an.

* Un prêt de 40.000 euros, souscrit en juillet 2013 pour l'aménagement du bourg. Prêt qui se termine en juillet 2024 et que la Mairie rembourse à hauteur de 4311,69 euros/an.

* Un prêt de 22.000 euros, souscrit en 2016 pour des travaux de voirie. Prêt qui se termine en 2031 et que la Mairie rembourse 4 fois par an, à hauteur de 411,35 euros/trimestre.

* Un prêt de 70.000 euros pour les travaux du pont de la Prade. Prêt qui se termine en octobre 2038 et que la Mairie rembourse 4 fois par an, à hauteur d'un peu plus de 1000 euros/trimestre (montant variable).

En sus, la Mairie de LA PETITE MARCHE s'acquitte annuellement d'une somme de 9729 euros auprès du SDE (Syndicat Départemental de l'Énergie) au titre du remboursement des travaux d'éclairage de la commune. Prêt qui se termine en 2030.

(Pour rappel, ce montant correspond aux seuls travaux, aucunement à la consommation d'électricité).

- RÉGULARISATION DE L'URBANISME :

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser la Mairie à mettre en demeure certains habitants de la commune afin de régulariser leur situation fiscale notamment la taxe foncière sur la bâti.

- ENDURO :

L'enduro de VILLEBRET est organisé pour le 4 juillet 2021, au départ de VILLEBRET.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour que cet enduro puisse emprunter à cette occasion environ 500 mètres de routes et chemins de LA PETITE MARCHE, sous réserve d'un état des lieux avant et après la manifestation avec les organisateurs.

QUESTIONS DIVERSES :

* Il appartient à la Mairie de surveiller l'état de ses ponts. A cet effet, la Mairie de LA PETITE MARCHE s'est inscrite pour bénéficier gratuitement d'un audit/expertise de ses ouvrages d'art auprès du PROGRAMME NATIONAL PONTS, un dispositif FRANCE RELANCE, afin d'accompagner les collectivités sur le chemine de la meilleure connaissance et du meilleur entretien de ses ouvrages d'art.

* A partir de cette année, la Mairie de LA PETITE MARCHE ne bénéficie plus des taxes d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, la Mairie continuera à bénéficier des taxes foncières ainsi que la part des taxes foncières qui était attribuée initialement au département.

* Le 13 et 20 juin 2021, double scrutin : il s'agit des élections régionales et départementales. Deux bureaux de votes seront à cet effet installés dans la salle du Foyer Rural.

(LA SÉANCE EST LEVÉE à 21H30)

D. IMBERT,
 Maire

